ART. 9 N° 156

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 156

présenté par M. Mathis et M. Delatte

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de coordination : suppression du scrutin binominal.